Autrement, en ce qui me concerne, voici les informations essentielles pour valoir rapport triennal auprès du Conseil d’administration du Barreau du Bas Saint-Laurent, Gaspésie. Îles-de-la-Madeleine:

- j’ai occupé la charge d’administrateur et Réprésentant de notre section au sein de l’AAP du 13 décembre 2016 au 7 janvier 2020, donc concrètement au cours des années 2017, 2018 et 2019.

Au cours de ce mandat:

- j’ai exercé ces fonctions en conformité avec les règlements généraux et règles administratives de l’AAP et code d’étique des administrateurs et administratrices de cette organisme;

- j’ai participé activement aux assemblées  régulières de l’AAP, assuré le suivi de toute correspondances, courriels, communications utiles en lien avec ces assemblées et charges;

- collaborés activement et périodiquement avec la directrice-général par tout avis, recommandations et conseil utiles, à la connaissance des membres du conseil d’administration;

- Avoir toujours agit dans mes interventions selon la philosophie de notre section quant à la mission passé, actuelle et future de l’AAP;

-  Avoir toujours agit sans intérêt professionnel escompté par mes fonctions;

- N’avoir reçu aucune rémunération, émoluments, honoraires ni avantages monétaires en considération de ces fonctions.

Je vous remercie pour votre confiance, collaboration et appui tout au long de ce mandat.

Je demeure à votre disposition  pour toutes autres informations utiles en lien avec les fonctions occupées au cours de ces trois dernières années.

Salutations distinguées,

Christian Boudreau, avocat